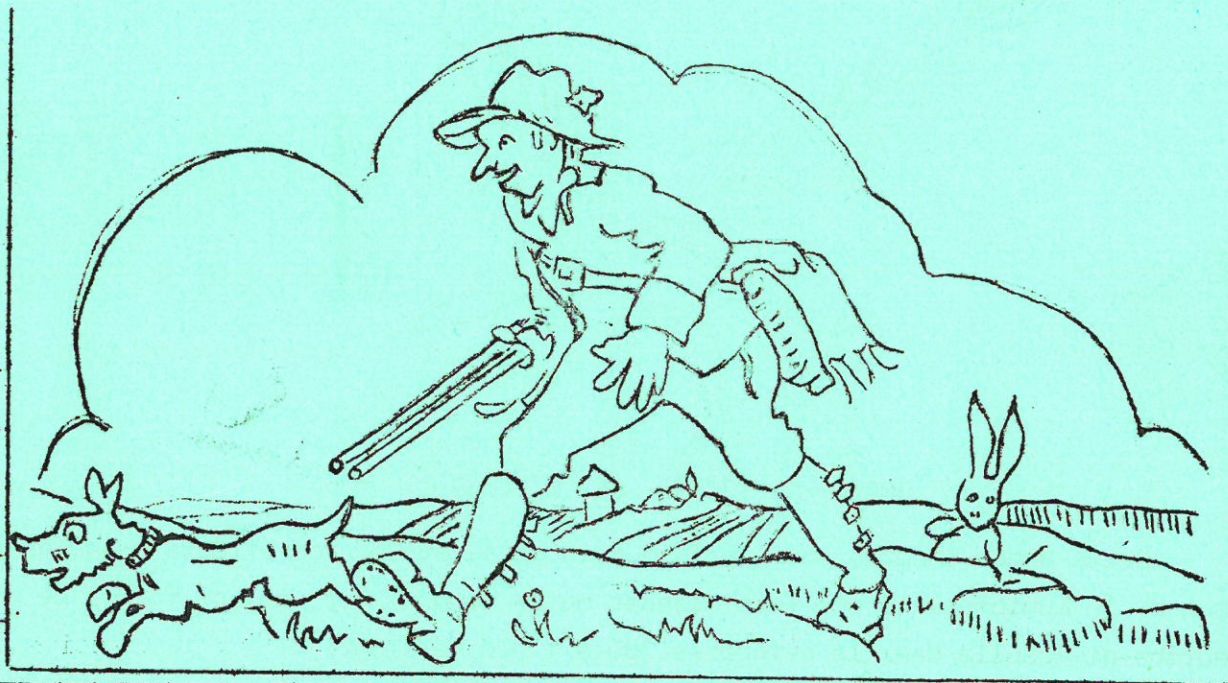
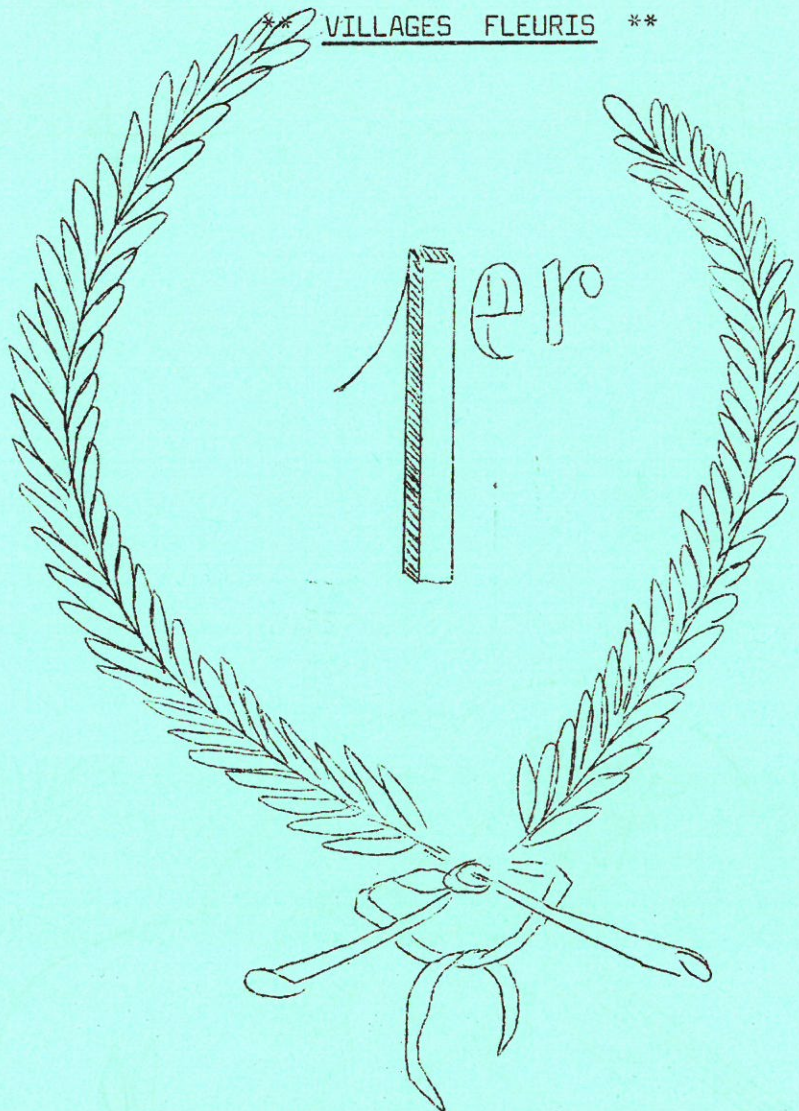


ENTRÉE-NOUVE.

THIAVILLE SUR MEURTHE OCT 89 N°262





BRAVO A TOUTES ET A TOUS !

Cette année encore, pour la 3ème fois consécutive, vos efforts associés à ceux de la Municipalité ont fait classer notre commune 1er village fleuri de Meurthe-et-Moselle dans la catégorie 300 à 1 000 habitants.

Un bravo plus particulier à Mme Ginette GEORGES, de Fagnoux, dont chacun a pû admirer le fleurissement très réussi de la façade de sa maison et que le jury a classé 7ème pour tout le département.

En 1990, ne relâchons pas nos efforts. On peut faire mieux encore si ceux qui n'ont pas encore fleuri commencent et si ceux qui ont commencé, amplifient. Je sais que vous avez à coeur, comme nous, d'améliorer votre cadre de vie quotidien, pour vous-même, votre famille, vos voisins et ceux qui passent chez nous en touristes.

.../...

** EN DIRECT DU CONSEIL **

Le Conseil était réuni le 22 Septembre. Excusé: Mr. ERHARD. Il a examiné les points suivants;

1.- Travaux dans le bâtiment Mairie/Foyer Rural: Le Conseil accepte le devis de 105 150 Francs présenté par Mr. Jean-Louis SALAIGNAC (avant-projet sommaire) et il sollicite les subventions utiles.

2.- Forêts:

- * Le Conseil autorise la vente le 10 Octobre à Lunéville des résineux marqués dans les parcelles 10 et 31.
- * Il décide la vente en bloc et sur pied des résineux à marquer en 1990 dans les parcelles 1, 2, 25 et 26 et l'exploitation en régie des feuillus de ces mêmes parcelles (coupe affouagère 1990). Il fixe à 10 % le montant des charges pour travaux et entretien et à 1 % la somme à verser au S.M.P.F.
- * Il demande au technicien forestier le marquage de quelques résineux à abattre pour utiliser le tout-venant de la carrière qui sera nécessaire lors des travaux du renforcement du réseau d'eau.

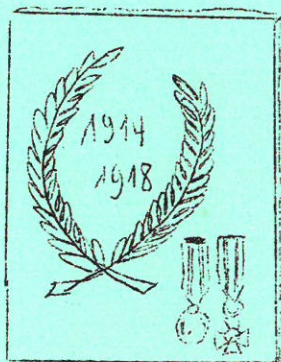
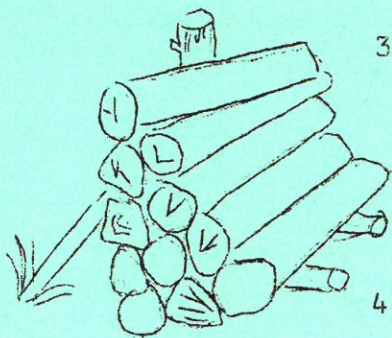
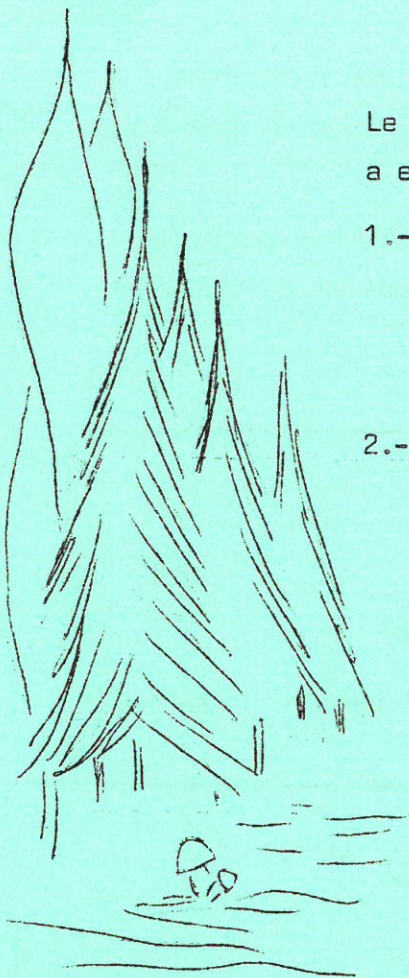
3.- Affouages: Quatre affouagistes n'ont pas réglé leur bois pour le 15 Août, délai de rigueur, rappelé chaque année. Le Maire est chargé de faire un nouveau rappel et le Conseil confirme la déchéance au droit d'affouage de ces quatre familles en 1990.

4.- Souvenir Français: Le Maire prendra à sa charge la cotisation communale de 75 Francs. Pour répondre à la demande du Président cantonal, le Conseil désigne Mr. Vittoré PETTOVEL comme délégué de la commune.

5.- Cérémonies du 11 Novembre: Elles se dérouleront à Thiaville. L'office religieux sera célébré à 9 heures. Le programme sera le suivant:

- * 8 h 45: rassemblement devant la Mairie,
- * 9 h 00: Office religieux,
- * 10 h 00: cérémonies au Monument et à la stèle Pierre Pierron, vin d'honneur salle du Foyer Rural.

.../...





Toute la population est cordialement invitée à partager ces cérémonies. Une quête sur la voie publique en faveur du Bleuët de France sera organisée.

- 6.- Divers: Une éventuelle acquisition foncière est examinée. Diverses demandes de subvention sont examinées et rejetées. La séance est levée à 23 h 30.



LE LUNDI 20 NOVEMBRE 1989 A THIAVILLE

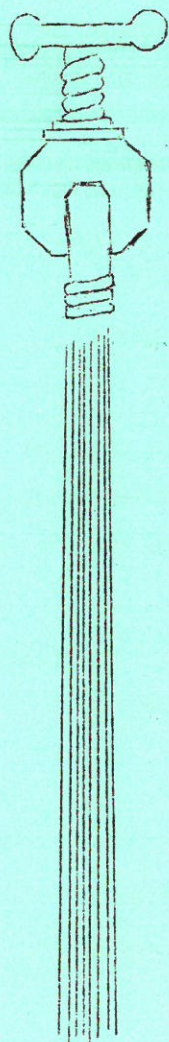
VOUS VIENDREZ NOMBREUX DONNER VOTRE SANG

DITES - LE . . .

D ' AVANCE MERCI



** EN DIRECT DU CONSEIL (suite) **



1.- Renforcement du réseau d'eau:

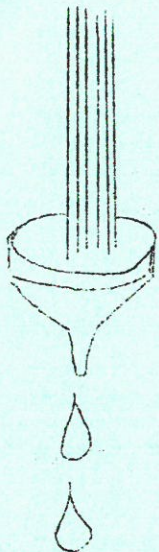
- ◊ Le 27 septembre, sous la présidence du Maire, les représentants de la D.D.E., le Percepteur et les membres de la commission des travaux ont procédé à l'ouverture des 12 plis regus.
- Estimation des travaux par la D.D.E.: 1 115 173 F T.T.C. honoraires D.D.E. non compris.
- Monsieur CHIARAVALLI, de Badonviller, a été déclaré adjudicataire des travaux au prix de 968 223 F T.T.C., honoraires D.D.E. non compris.

Le 6 Octobre 1989, le Conseil était réuni pour arrêter le plan de financement de l'opération.

◊ Financement des travaux:

- sur une estimation initiale de 1 005 404 Francs T.T.C. (dont 26 127 F d'honoraires D.D.E.) soit 847 725 F H.T., le Conseil Général attribue à la commune une subvention de 50 %, soit 423 862 F.
- Sept organismes bancaires ont été mis en concurrence. Le Conseil, sur proposition de la Commission des Finances,

.../...



choisit le Crédit Mutuel qui offre les conditions financières les plus avantageuses.

- Il souscrit un emprunt de 400 000 Francs sur 15 ans au taux de 8,49 % l'an avec paiement des primes chaque trimestre.
- Il souscrit par ailleurs un prêt relais de 150 000 Francs sur 3 ans au taux de 8,25 % avec franchise de 2 ans pour remboursement du capital pour couvrir la T.V.A.
- Il autorise le Maire à signer les documents utiles avec le Crédit Mutuel, la D.D.E., l'Entreprise, etc...

2.- Compte Administratif 1988:

Le Conseil vote le compte administratif qui s'établit ainsi:

* dépenses de fonctionnement:	1 065 049,55 F
* dépenses d'investissement:	407 658,82 F
Total:	
	1 472 708,37 F
* recettes de fonctionnement:	1 479 611,52 F
* recettes d'investissement:	471 808,22 F
Total:	1 950 919,74 F
* Excédent de clôture:	478 211,37 F



Les budgets annexes (Caisse des Ecoles et C.C.A.S.) sont également votés.

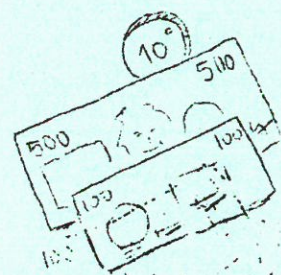
3.- Indemnité de conseil du Percepteur: Le Conseil reconduit à 75 % le taux de cette indemnité, soit pour 1989 la somme de 1 050 F.

4.- Ecoles: Le Maire donne lecture de la lettre du Préfet précisant divers points relatifs à la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques.

5.- Conseil Municipal des jeunes: Le Conseil décide de créer une commission spéciale pour examiner ce dossier. Il désignera ses membres lors de la prochaine réunion. La commission pourra prendre l'avis de toutes les personnes qualifiées extérieures au Conseil et les faire participer régulièrement ou occasionnellement aux réunions si elle le juge utile.

6.- Divers: Le Conseil désigne Mr. Jacques SOUVAY pour représenter le Maire le 27 Octobre 1989 au 3ème régiment de Cuirassiers à Saint-Clément.

.../...



Il fait le compte-rendu de la réunion " Pays du Donon " tenue à Baccarat le 2 Octobre et de celle du Comité Directeur de l' Association des Maires qui s'est déroulée à Nancy le 30 Septembre 1989.

La séance se termine à 23 h 30.

**** TOUSSAINT ****

La traditionnelle quête organisée par " Le souvenir Français " aura lieu le 1er Novembre 1989. Des urnes seront placées aux portes du cimetière afin de recueillir votre obole.

Il est rappelé que les fonds reçus servent à entretenir les tombes abandonnées des soldats " Morts pour la France ".

D'avance, merci.

**** MESSES DU MOIS DE NOVEMBRE ****

** <u>Toussaint:</u>	9 h 15	
** 11 novembre:	9 h 00	
** 26 Novembre:	10 h 45	- ce jour-là, la Chorale fêtera ses 10 ans.

**** ABRI SCOLAIRE ****

Diverses doléances ayant été enregistrées concernant la fréquentation de l' abri scolaire, le comportement des adolescents et la gêne pour les riverains, une lettre a été adressée par le Maire à plusieurs parents. Dans cette missive, il avait été annoncé aux parents concernés que la lettre serait publiée dans le présent bulletin.

La situation sous l'abri est redevenue normale et calme. Aussi, dans un souci d'apaisement, il est décidé de ne pas publier cette lettre.

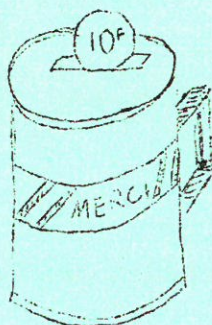
Le Maire a par ailleurs rencontré plusieurs parents pour un entretien qui fut très direct, très dense et très fructueux.

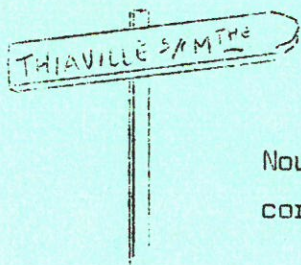
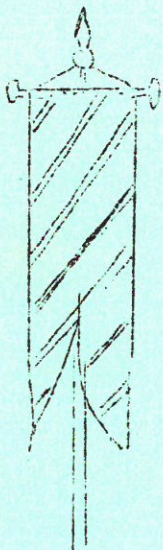
La Municipalité est convaincue qu'un consensus est possible entre habitants et jeunes si chacun, de part et d'autre, fait preuve de compréhension, de tolérance et de respect mutuel. C'est la voie du bon sens, de l'équité et de l'intérêt général bien compris. C'est celle que nous avons toujours suivie. C'est la même que nous suivrons encore demain.

**** OBJET TROUVE ****

Un trousseau de clés complet a été trouvé sur le chemin de Grandrupt courant octobre. Le réclamer en Mairie.

.../...





**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

- * 29 Octobre : Belote F.Rural Lachapelle
- * 05 Novembre : Belote Club Amitié Thiaville
- * 11 Novembre : Cérémonies du Souvenir Municipalité
- * 19 Novembre : Thé dansant F. Rural Lachapelle
- * 20 Novembre : Don du Sang Amicale Donneurs Sang
- * 03 Décembre : Choucroute (midi) F.Rural Thiaville

**** LA VIE DU VILLAGE ****

* Mariage: Le 14 Octobre à Raon-l'Etape, a été célébré le mariage de Mr. Bernard COSSIN, préposé aux PTT, domicilié 23, rue du Général Paradis à Thiaville/Meurthe, avec Melle Marie-Madeleine RODRIGUES, sans profession, domiciliée 19, rue de la Chipotte à Raon-l'Etape.

Nous présentons nos meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux et nos sincères félicitations aux parents.

* Nouveaux habitants: La famille DUMONT - PORA et Anthony est installée depuis le 14 juillet 3, rue de Fagnoux.

- Mme Marie-José BENZ est en train de s'installer dans sa nouvelle résidence, 5 bis, rue de Fagnoux.

Nous souhaitons à ces deux nouveaux foyers thiavillois une très cordiale bienvenue.

**** R A G E ****



Les conseils de prudence déjà donnés restent valables d'autant que l'on vient encore de signaler des renards au comportement anormal à proximité immédiate du village.

Il est rappelé que par arrêté municipal, toute l'année, 4 chasseurs sont désignés pour abattre les renards (Messieurs BIETRY, BARP, COLIN Claude et BERLENDIS).

**** R.T.L. INFO ****



R.T.L. Télévision a décidé d'être plus proche des populations lorraines et souhaite une information plus directe, plus rapide. Pour une meilleure couverture de l'information, les responsables d'Associations, de Clubs sportifs, etc... peuvent adresser leurs communiqués à R.T.L. Info, 8, rue de la Garde, 57000 METZ, téléphone: 87 75 02 03.

.../...

**** PREPARATION MILITAIRE TERRE AU 3ème R.C. ****

Le 3ème Régiment de Cuirassiers organisera une Préparation Militaire Terre, au cours du premier trimestre 1990, à laquelle peuvent se porter candidats les jeunes gens de l'arrondissement de Lunéville, remplissant les conditions suivantes:

- Date de naissance antérieure au 31 Décembre 1972
- Date d'incorporation sous les drapeaux fixée à Juin 1990, au plus tôt.
(Niveau scolaire souhaité: Classe de seconde des Lycées).

Les bulletins d'inscription peuvent être retirés dans les Mairies et devront être retournés au Centre d'instruction de préparation militaire de NANCY au plus tôt.



Centre d'Instruction de Préparation Militaire de NANCY
Caserne MOLITOR, rue du Sergent Blandan
C. O. N° 109
54037 NANCY CEDEX
Téléphone: 83 26 91 71 Poste 2644

**** PROVERBES D'OCTOBRE ****

EN PATOIS

- 1.- Sé o seume è lè Saint Léger
Lo byè sré l'jèille.
- 2.- Lo qu que some è lè saint Dnis
Comptre les semis.
- 3.- E lè saint Simo
Lè nache sus lis tihos.
- 4.- A la Saint Leu
L'hèvé o à l'eu.
- 5.- Quand les penelliers fûro en octôpe
L'hivér sré rûte.

TRADUCTION

- Si on sème à la Saint Léger
Le blé sera léger.
- Celui qui sème à la Saint Denis
Comptera les semis.
- A la Saint Simon
La neige sur les tisons.
- A la Saint Luc
L'hiver est à la porte.
- Quand les prunelles fleurissent en
octobre
L'hiver sera rude.

M . J .

.../...

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

1.- FOYER RURAL. Tennis de table

Premiers résultats de la nouvelle année: La première équipe, nouvellement promue en Départementale 2, caracole en tête de son groupe après ses victoires (17-1; 18-0; 12-6) face à Dompierre, SRD Saint-Dié et Saint-Roch. Cette équipe est invaincue depuis maintenant dix huit mois. COSSIN Christophe, MARCOT Alexis, BERTHIER Raphaël, JEANNE Laurent et FALINE Frédéric composent cette équipe. Ce dernier joueur, un renfort venu de Saint-Dié, apporte son expérience à ses coéquipiers.

La deuxième équipe est actuellement 2ème de son groupe de D 3 et vise toujours la montée.

La 3ème équipe, composée des nouveaux licenciés, se traîne en queue de son groupe de D 3 mais va en s'améliorant.

Excellente performance de Thiaville en Coupe des Vosges. L'équipe est allée se qualifier à Moyenmoutier (équipe de D 1) par 7 à 2.

Aux championnats Individuels Séniors à Raon-l'Etape:

MARCOT Alexis s'est classé 2ème de sa poule;

BERTHIER Raphaël et COUTY Philippe ont pris la 5ème place de leur poule respective.

** COSSIN Bernard, le responsable du tennis de Table, s'est marié le 14 octobre à Raon-l'Etape avec Mademoiselle RODRIGUES Marie-Madeleine.

La quête effectuée en Mairie a produit la somme de 400 Francs à répartir par moitié entre le Foyer Rural de Thiaville et la Musique Municipale de Raon-l'Etape.

B . C .

2.- ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG.

DONS: L'Association des Donneurs de Sang de THIAVILLE et ses environs remercie bien sincèrement les deux personnes qui ont fait don chacune de 100 Francs et qui souhaitent conserver l'anonymat. Un grand merci.

G . Z .

LES COMPTES DE LA COMMUNE EN 1988.

① LES DEPENSES

FONCTIONNEMENT 72.32 % 1.065 049^F

4.59%	67.706 ^F	Carburant, combustible, produits ménagers, fournitures scolaires, de voirie, de bureau et diverses.
19.89%	292.941 ^F	Personnel titulaire, personnel non titulaire (brûcherons, femme de service à l'école, etc...), cotisations et charges sociales.
1.76%	25929 ^F	Impôts et taxes
12.17%	179.943 ^F	Entretien des terrains, des forêts, des bâtiments, de la voirie des réseaux, du matériel, de l'outillage, du mobilier. Achat de petit matériel, outillage et mobilier. Electricité, eau, primes d'assurance.
9.37%	138.057 ^F	Participations et contingents : aide sociale (21450 ^F), Garderie des bois (16454 ^F) Incendie (18228 ^F) charges intercommunales : Ordures (79647 ^F) Eau (FNAE et Agence Rhin & Meuse) C.E.S de Raon et de Baccarat, CÔS&C Raon, SIVOM, transport piscine, etc...
1.49%	21951 ^F	Allocations
5.01%	73866 ^F	Fêtes et cérémonies - Transport des offrandes, Impres- sion et reliure - documentation générale - frais de PTT - Indemnité du maire et des adjoints.
4.67%	68966 ^F	Frais financiers (Intérêts d'emprunts)
13.28%	195690 ^F	Prélèvement pour dépenses d'investissement.

INVESTISSEMENT 27.68 % 407 659^F

27.68%	407.659 ^F	Remboursement d'emprunts (capital) Changement de tension EDF Pose d'une cabine sur le tracteur Rideau de scène au Foyer Rural Achat de terrains Toiture du préau de l'école Éclairage du Foyer Rural Matériel pour sapeurs pompiers Restauration du Pré de la Scie Travaux en forêt
--------	----------------------	--

Total des dépenses 1988 : 1.472 708^F

(II)

LES RECETTES

7.25%

141 622^F . Produits de l'exploitation (eau, assainissement, ordures, distillation).

11.08%

216 325^F . Produits domaniaux : coupes de bois (116 178^F) affouages (43 395^F) chasse (22 260^F) location de logements (14 168^F) concessions, etc...

3.39%

66 198^F . Recouvrements / subventions

16.63%

324 565^F . Dotations en provenance de l'État, du département etc...~~0.72~~14 129^F . Impôts indirects

9.12%

178 073^F . Contributions directes : Impôts locaux (145 638^F)
Subventions 33 000^F ≈

27.60%

538 548^F . Produits antérieurs

FONCTIONNEMENT

75.84%

1.479.641^F

24.16%

471 308^F . Subventions encaissées pour les travaux figurant
en dépenses d'investissement
Recupération de la TVA de 1986 (sur investissements)
Participations diverses récupéréesINVESTISSEMENT
24.16% 471 308^FTotal des recettes 1988 : 1.950.919^F

BALANCE

Excédent global de clôture : 478.211^F

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE.

THIAVILLE ET LA REVOLUTION DE 1789

LE DE DOLEANCES DE THIAVILLE (suite)

Article 6.- Les biens des mineurs souvent ne suffisent pas pour payer les frais d'inventaires, création de tuteurs, etc... et dans le cas que les orphelins seraient assez pauvres pour n'avoir pas de quoi payer ces frais, on les laisse sans tuteur.

Voilà les plaintes et remontrances que les habitants soussignés ont l'honneur de présenter aux Etats.

Isidore FERRY

Joseph PITON

jean Nicolas PHILIPPE

Joseph COLIN, député

Jean-Claude PARADIS, député.

COMMENTAIRE.

Ce cahier ne comprend que 6 articles alors que celui de FAGNOUX en comporte 15 et celui de LA CHAPELLE 16.

Il ne traite que de question d'ordre général: égalité devant l'impôt, liberté du commerce, diminution du prix du sel, suppression des Maîtrises des eaux et Forêts, réforme de la justice et ne s'attaque pas aux droits seigneuriaux.

Au point de vue impôt, tout le monde doit le payer: clergé, noblesse et Tiers Etat.

Vis à vis de l'Eglise, l'attitude est double: il faut prendre les biens de l'Eglise qui sont immenses mais en contrepartie, les prêtres seront payés avec une attention toute particulière pour les curés de campagne en général très pauvres. Cette dernière attitude se retrouve dans de nombreux cahiers: BERTRICHAMPS (article 3), LA VERRERIE SAINTE-ANNE à BACCARAT, etc...

La liberté de commerce avec la libre circulation des marchandises diminuera les impôts payés.

La diminution du prix du sel très élevé par la gabelle se retrouve à FAGNOUX, LA CHAPELLE. Ce prix excessif paraît d'autant plus injuste que le sel est fabriqué en Lorraine (région de DIEUZE) et qu'il est vendu moins cher dans d'autres régions, même éloignées. De plus, les paysans voient dans le sel un moyen de faire progresser l'agriculture par l'élevage.

La suppression des Maîtrises des Eaux et Forêts se retrouve dans tous les cahiers des Communes Forestières.

.../...

Enfin la justice est à réformer car elle est trop chère et les mineurs nombreux à cette époque en sont aussi les victimes.

A la lecture de ce cahier utilisant des tournures savantes, on ne peut s'empêcher de se poser la question: Qui l'a rédigé? Vraisemblablement pas les gens de THIAVILLE. Alors, qui? Le curé? Un modèle a-t-il été recopié ou modifié? Mais alors qui a fourni ce modèle? Autant de questions sans réponse

Peut-être Antoine RENAULT?

THIAVILLE IL Y A 200 ANS.

Le 15 mars 1789, le vicaire Joseph CAMPIN lit au prône de la messe paroissiale l'ordonnance du Président Lieutenant Général du Bailliage de Vic invitant les habitants à rédiger leur cahier de doléances et à élire deux députés qui se rendront à Vic le 23 mars pour l'assemblée du Bailliage et à la sortie de la messe, ils peuvent lire (1) à la porte de l'église ladite ordonnance qui y a été affichée.

Le même jour, les habitants de LA CHAPELLE se réunissent, élisent leurs députés et rédigent leur cahier.

Fagnoux se réunit le 15 Mars, élit ses députés mais ne rédige son cahier que le 18 Mars, du reste c'est celui de La Chapelle à un article en moins.

Thiaville se réunit le 17 Mars pour élire ses députés et rédiger son cahier de doléances.

(1) ceux qui savent lire.

Voici ces documents.

LA REDACTION DU CAHIER DE DOLEANCES.

" Procès verbal de l'assemblée de la Communauté de Thiaville. (1)

Aujourd'hui 17 mars 1789 en l'assemblée convoquée au son de la cloche En la manière accoutumée sont comparu En l'auditoire de ce Lieu par devant nous Jean Claude Paradis Syndic, Ysidore fery membre Joseph Piton membre Jean Nicolas Philippe aussy membre tous nés François ou Naturalisés âgés de vingt cinq ans, Compris dans les rôles des impositions, habitants de cette Communauté Composée de 70 feux; Lesquels pour obéir aux ordres de Sa Majesté, porté par ces Lettres donné à versaille Le 7 février 1789 pour la Convocation et tenue des Etats généraux de ce royaume et a Satisfaire aux Dispositions du règlement y annexé, ainsy qu'à l'ordonnance de Monsieur Le Président Lieutenant General dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connoissance tant par la lecture qui (1) Les Communautés avaient reçu un imprimé modèle. Thiaville et La Chapelle le recopieront en entier, Fagnoux en partie et certaines Communautés se contenteront de remplir les blancs (Ex: Givricourt)

C . B . (à suivre)